



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 19 juin 2023 de 20h30 à 22h30
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	X. Henauer	x		
Vice-Président	R. Lima	x		
Secrétaire	E. Schmied	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala	x		
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	C. Tonoli	x		
	M. Croubalian	x		
	M. de Terwangne	x		
	J. Diaz	x		
	P. Dubath		x	
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos		x	
	C. Miche	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	C. Lambert	x		
Vice-Maire	J. Tchamkerten	x		
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Délibérations
 - a. D33 - Crédit 2 Saint-Loup de CHF 945'000.- destiné au revêtement final du verger, la mise à niveau des alimentations électriques, la réfection du trottoir, des bordures et de l'éclairage public, la mise en conformité des arrêts de bus et l'aménagement de décrochements pour assurer la limitation de la zone 30.
 - b. D35 - Comptes 2022 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May
6. Motions
7. Résolutions
8. Questions
9. Pétitions
10. Communications du Conseil administratif
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Il salue la presse et le public.

Mme E. Matias Ramos et M. P. Dubath sont excusés.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est approuvé.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2023

Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séance du 15 mai 2023 :

- Page 12, 3^e §, 9^e ligne, modification :
« M. Leiser prend la parole : ... Les montants investis dans cette querelle sont inappropriés, démesurés, et je les regrette au plus haut ~~au~~ point. »
- Page 13, 4^e§, 6^e ligne, ajout :
« M. Conus prend la parole : ... L'administration en a décidé ainsi de manière totalitaire **bien que complètement illégale si l'on en croit les articles 30 et 30A de la LAC.** »

Vote : Muni de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 15 mai est accepté par 22 oui, aucun non et 2 abstentions d'usage, avec remerciements à son auteure (24 votants).

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1. Invitation à la Cérémonie officielle du 200^{ème} anniversaire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Versoix le samedi 16 septembre 2023 à 11h45. Inscription via le lien jusqu'au 16 juillet 2023

4.2. Pro-Natura propose une visite de leur réserve naturelle du site de "Bois du Faisan" le samedi 30 septembre 2023. Une feuille d'inscription circule.

4.3. La photo officielle du Conseil Municipal 2023-2024 aura lieu avant la séance du Conseil municipal du 11 septembre 2023. Plus d'informations suivront.

4.4. Allocution du Président du Conseil municipal

« Chères toutes et tous,

Je ne vous ferai pas l'audace de reprendre le discours que j'ai fait lors de la Sérénade au Maire et au Président du Conseil municipal du 15 juin dernier. Mais il se peut que quelques passages en soient tout de même tirés.

Il est bien plus impressionnant de se trouver à cette place à contrario des précédents CM où je me trouvais assis à côté.

La politique, je ne suis pas tombé dedans quand j'étais petit, mais un peu plus tard. C'est après avoir repensé à un commentaire de ma maman en plein repas familial : « Tu devrais faire de la politique ! » que je me suis lancé, soit il y a trois ans à peine.

Et dire que lors des élections, je n'étais qu'un vident ensuite. Il aura fallu l'élection d'Ornella Enhas au CA pour que je fasse partie officiellement des élus au Conseil municipal.

Et non, vous n'échapperez pas à ma présidence. Il fallait mieux voter il y a trois ans ... il ne fallait pas insister il y a deux mois, en me faisant premier citoyen de Versoix au 1er juin.

Passage tiré de mon discours du 15 juin : Je dois dire que ce n'est pas souvent que j'ai occupé une première place. Mais ne dit-on pas qu'il ne faut jamais dire « jamais » ?

Me voilà donc à 51 ans le 61ème premier citoyen de Versoix ... que de nombres premiers.

Petite ombre au tableau, Versoix n'est pas la première commune dans laquelle j'ai posé mes valises ...

Il est possible que de temps à autres je vous bassine avec mon syndicalisme. Mais que faire d'autre, lorsque l'on préside une délégation syndicale d'entreprise depuis 10 ans ainsi que la présidence régionale du plus grand syndicat de Suisse pour la 3ème et dernière année je l'espère.

La musique est également une grande partie de ma vie. Depuis l'âge de 4 ans je fais de la musique. D'abord au grand damne de mes parents et voisins et maintenant pour le plaisir de ceux qui viennent écouter la Musique Municipale de Versoix et la Musique de la Croix Bleue.

D'ailleurs encore un grand merci pour toutes les prestations que la MMV a et va encore faire pendant de nombreuses années.

Peut-être l'aurez-vous constaté lors de la Sérénade, mais il semblerait qu'un petit duo se profile également hors de toute politique. Après un essai réussi, de grandes chances que vous nous entendiez au détour d'une promenade lacustre, qui sait ...

Mais *debleu debleu*, comment avec un nom pareil : « Henauer », peut-on avoir un accent aussi typé ... genevois. On appelle ça l'intégration ... à tel point que je ne parle pas un seul mot de Suisse-allemand. Je vous le dis, vous avez devant vous un sacré genevois.

Mais voilà, au lieu de genevoiserie, me voilà plongé dans le marasme de Ver(t)soiserie. Vous l'aurez compris, le CM se libéralise, se radicalise.

On ne me connaît pas comme quelqu'un qui divise. D'ailleurs, vous l'avez remarqué, je m'intègre rapidement malgré ma grande timidité. Bien que je comprenne certaines positions, je peine à trouver ma place dans celles qui secouent depuis un certain temps notre commune, notre CM. J'adore les débats parce qu'ils font avancer les choses. Mais encore faut-il avoir envie d'avancer.

Cela ne semble pas gagné lorsque je lis certains mails adressés à la présidence ... N'oublions pas de faire servir nos travaux au bien de notre commune et pas le contraire.

Muriel de Terwangne, te voilà libérée depuis le 1^{er} juin de toutes ces tracasseries présidentielles et me voilà à reprendre le flambeau. Merci pour l'année écoulée à la tenue des plénières, pour la sortie du CM, pour l'organisation de l'escalade.

Travail, musique, syndicalisme, politique et pourtant, j'arrive encore à trouver de la place pour ma famille.

Je remercie ma femme présente ce soir qui m'accompagne dans tous mes "délires".

Vive Versoix. »

Applaudissements.

5. DELIBERATIONS

- a. D33 – Crédit 2 Saint-Loup de CHF 945'000.- destiné au revêtement final du verger, la mise à niveau des alimentations électriques, la réfection du trottoir, des bordures et de l'éclairage public, la mise en conformité des arrêts de bus et l'aménagement de décrochements pour assurer la limitation de la zone 30

Rapport de majorité de la commission aménagement et transports

Mme Schneckenburger prend la parole :

« La commission AT, après de bons et fructueux débats a décidé d'accepter le crédit tel que présenté, en demandant toutefois qu'un amendement y soit apporté.

Effectivement, la commission FAE n'a pas pu se prononcer sur la totalité de ce crédit lors de sa dernière séance, car celle-ci tombait avant le vote de préavis de la commission aménagement.

La procédure n'ayant pas été respectée, les discussions finales des commissaires AT n'avaient pas encore eu lieu. Il était donc difficile pour les finances de se prononcer. Les discussions en commission AT ont donc surtout porté sur le choix du revêtement du verger. Une minorité des commissaires aurait souhaité voir cette surface ensemencée en prairie, mais finalement la majorité s'est raisonnablement ralliée à la solution économiquement la moins chère en entretien, et au niveau pratique la plus intéressante pour les manifestations organisées sur ce terrain, ainsi que pour l'installation de la patinoire. Cette place nommée le verger sera donc recouverte de matériaux argilo-calcaire.

J'en viens maintenant à l'amendement qui a été demandé :

La commune nous proposait d'effectuer des tests sur le parking Lachenal en vue de sa déminéralisation pour diminuer les ilots de chaleur. Là aussi les débats furent intéressants et il en est ressorti que ce n'était peut-être pas le meilleur endroit pour enlever du goudron, cette place étant fort utilisée, notamment pour Festichoc et par les forains durant les promotions. C'est donc CHF 50'000.- qui ont été retirés de ce crédit. Nous votons donc ce soir pour un montant global de Fr. 895'000.-. Ce montant a été accepté par 6 oui, 3 abstentions et aucun refus. Nous vous recommandons donc d'accepter ce crédit qui remettra les trottoirs et l'éclairage de la Route de Saint-Loup en état, qui terminera le verger et qui permettra également d'augmenter la disponibilité en électricité sur le parking Lachenal. L'amendement soumis se monte à CHF 50'000.-. Le montant du crédit à voter est de CHF 895'000.-. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Foster prend la parole :

« Merci Monsieur le Président.

Lors de sa séance du 12 juin 2023, la commission FAE a examiné le message présenté par le CA pour le crédit 2 Saint-Loup de CHF 945'000.- TTC.

Pour rappel normalement le préavis de la commission FAE est sollicité une fois que la commission AT a donné le sien. Dans ce cas, à cause d'un problème d'agenda (la grève des femmes, la sérénade offerte au nouveau Président de ce Conseil et le Maire entre autres), il a été demandé à la commission FAE de se réunir et donner son préavis avant celui de la commission AT.

Monsieur le Président, ce crédit contient de multiples éléments et des commissaires FAE savaient bien que leurs collègues de la commission AT devaient en discuter davantage afin de donner un préavis bien réfléchi.

Pour cette raison la majorité de la commission FAE a hésité à donner son préavis et a effectivement demandé au Conseil administratif de retirer ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

Toutefois la commission FAE a accepté de se prononcer sur le fond de message. Pour ce faire, ils ont regroupé les éléments de ce crédit en trois parts :

- La route de Saint-Loup : réfection du trottoir et des bordures ; remplacement de l'éclairage public ; mise en conformité des deux derniers arrêts de bus ; aménagement des ralentisseurs.
- Le Verger : revêtement définitif, végétalisation et plantations.
- Parking Lachenal : essais de matériaux en vue d'une déminéralisation des revêtements des parkings communaux.

A la fin des discussions toujours animées et quelquefois intenses, la commission FAE a donné un préavis positif à l'unanimité pour la partie Route de Saint-Loup mais n'a donné aucun préavis concernant le Verger et le Parking Lachenal. Merci Monsieur le Président. »

Discussion

M. Zeder prend la parole :

« Le Centre est satisfait que la commission AT, dans sa grande majorité, ait suivi ma recommandation d'approuver le crédit dans son ensemble pour les travaux prévus sur la route de Saint-Loup et sur le terrain du Verger, excepté le poste de CHF 50'000.- concernant la réalisation de tests de revêtements sur le parking de Lachenal.

Saucissonner des travaux, dont la nécessité est avérée, n'est jamais anodin et porte à conséquences.

Un découplage des travaux aurait renchéri leur coût (ne serait-ce que pour les installations de chantier et les honoraires de suivi) et aurait multiplié et prolongé inutilement les chantiers sur le secteur.

Deux chantiers séparés auraient aussi chargé inutilement le service des travaux, en l'obligeant à organiser deux procédures et à superviser ensuite les réalisations à des périodes successives.

Différer le vote du crédit concernant l'aménagement du Verger (au mieux en septembre sinon bien plus tard) signifiait surtout de laisser le terrain en l'état de chantier, clôturé et donc inutilisable jusqu'à une date méconnue, pénalisant les prestations fournies à la population et le travail des différents services organisant les manifestations, notamment l'accueil de la patinoire cet hiver et de la fête du chocolat en mars 2024.

Quant au test d'enrobés, il a été admis qu'il serait plus pertinent de le réaliser sur un parking en moins bon état, par exemple celui de Bordier. De plus, au vu du montant modeste au crédit, ce report n'aura pas d'influence sur le reste des travaux prévus et votés ce soir.

Étonnant que ce projet ait fait polémique, alors que le crédit de CHF 1'326'400.- pour les travaux de gérance 2023 est passé comme une lettre à la poste malgré des projets des plus variés. »

M. Leiser constate qu'on parle d'un grand « verger », c'est son nom, et une volonté de le bétonner, de le rendre calcaire en lui enlevant son côté végétal. S'il peut comprendre les préoccupations et les discussions qui se tiennent dans le cadre de cette demande de crédit groupé, ainsi que les arguments avancés concernant la patinoire et le Festichoc, il souligne l'intérêt de prendre de la hauteur et propose par exemple de

déplacer la patinoire au centre sportif, ce qui permettrait de moins utiliser le terrain du Verger et de l'engazonner. Dans le cadre du réchauffement climatique et de la réverbération que l'on connaît actuellement, il se demande si l'on n'a pas loupé le coche et relève la nécessité de réfléchir à la possibilité de garder cette surface engazonnée pour ne pas créer un îlot de chaleur supplémentaire. Il regrette terriblement cette volonté de « déverdifier » cette zone. Il ne peut pas en son âme et conscience voter ce crédit dans son ensemble et le regrette car il relève la pertinence de tout le reste du dossier.

M. Kapp rejoint les arguments de M. Leiser qu'il a déjà exprimés en commission. Il regrette fortement que l'on enlève de la verdure à Versoix. Il est choqué par la justification avancée : moins de travail pour l'administration. Il pensait en effet que l'administration était au service de la population. Il ne comprend pas la tendance actuelle : moins de verdure, plus de béton.

M. Lambert tient à réhabiliter le personnel qui en « prend plein la poire » et qui a longuement étudié ce projet. Il rappelle la présence d'un bassin de rétention sous la surface de la parcelle qui n'est plus en pleine terre. Il s'agit également d'un lieu de manifestations central qui est appelé à se développer dans les prochaines années. Ce projet, dont une partie est en argilo-calcaire, n'empêche pas l'installation de végétations en grands bacs comme l'on peut en voir à Versoix Centre-Ville. Il ajoute que l'analyse qui avait présentée en commission AT semblait comprise. Il relève l'importance de faire travailler l'administration de manière rationnelle dans le cadre notamment de la mise en œuvre des différentes manifestations. L'importance d'équiper en conséquence ce pôle de manifestations majeur est également relevé. M. Lambert rappelle en outre que d'autres surfaces vertes sont mises à disposition de la population (le canal, par exemple). Les projets en cours tels que le parc du Molard ou l'extension du parc de Port-Choiseul, sont à bout touchant et répondent au besoin de nature des citoyens.

M. Diaz s'étonne que le CA oppose le Conseil municipal à l'administration après la discussion que nous avons eue préalablement. En tant que membre à la fois de la commission AT et de la commission FAE, sur le projet de parking et du terrain du Verger, M. Diaz aimerait souligner ici, et il rejoint la position de M. Leiser, l'ana-chronicité de ce projet qui ne correspond pas aux enjeux climatiques et aux contraintes de chaleurs que l'on connaît depuis quelques années. Le groupe des verts est très embarrassé sur l'usage et l'affectation de ce terrain.

M. Diaz interrompt son intervention pour signaler au Président qu'il est constamment dérangé par d'autres membres du Conseil municipal lors de ses prises de parole pendant les débats. Il souhaiterait être entendu jusqu'à la fin de son intervention sans interruption et que les petites remarques de ses collègues soient faites ensuite en demandant la parole au Président.

Le Président en prend note et indique qu'il sera attentif à cet aspect.

M. Diaz reprend le cours de son intervention concernant l'utilisation du terrain et signale qu'il a demandé l'ouverture du stade Louis Yung pour les écoles pendant toute l'année. Une demande d'ouverture du stade Louis Yung pour les écoles pendant toute l'année a par exemple été faite. Il est important à ses yeux de tenir compte de l'intérêt public dans un périmètre qui va être en changement. Il souligne enfin la nécessité d'avoir une vision plus large et plus à terme de ce projet.

M. Conus prend note que les exemples cités par M. Diaz sont tous situés en dehors des groupes d'habitation. Il considère la possibilité de laisser sur ce terrain une prairie sans entretien, uniquement ensemencée et arrosée.

Mme Sauter Caillet constate que ce projet se retrouve à la croisée des chemins avec plusieurs intérêts manifestés par des personnes qui ne tirent pas toujours à la même corde. Il y a d'un côté un projet d'intérêt avec un terrain dont l'utilisation est présentée par les services communaux. D'un autre côté la question écologique est également présente avec l'impression que le gazon va améliorer cet îlot de chaleur. Le troisième axe est l'utilisation de ce terrain pour la population. Le message présenté ce soir est plutôt axé sur le besoin des services ainsi que potentiellement sur les besoins de la population mais elle le trouve inabouti. Elle considère par ailleurs que les discussions en commission AT ne vont pas apporter de solution. Elle relève l'importance de réfléchir à la manière pour la population de véritablement s'approprier ce terrain. Si on décide de mettre un revêtement calcaire sur cette place, il est nécessaire en parallèle de réfléchir à la mise à disposition de ce verger de la population afin que les citoyens se l'approprient véritablement. Il faut saisir cette opportunité de réfléchir non seulement au choix du revêtement mais également à son utilisation.

M. Ricci tient à rappeler qu'après chaque utilisation du terrain il était nécessaire de remettre le terrain en état. Il constate que la nécessité d'engazonner et d'arroser abondamment après l'utilisation de ce terrain lors des activités du cirque ou du Festichoc ne sont pas en lien avec le développement durable. Si cette prairie perdure, elle sera sèche si on ne l'arrose pas.

M. Foster rejoint les propos de Mme Sauter Caillet. En imaginant que le Conseil municipal vote en faveur du calcaire, il attend une valorisation de cet espace entre les manifestations.

M. Riat rappelle que la commission AT s'est penchée sur le sujet au mois de mai et a eu tout le loisir d'étudier le dossier et de faire des propositions. Même s'il comprend le vote de la commission avec 6 oui et 3 abstentions, il indique que le choix du revêtement est le principal

sujet discuté. La voirie doit remettre en ordre cette place après les manifestations. Les chefs de service ont affirmé en commission que la haie vive qu'il est prévu de placer ne nécessitera aucun arrosage. A ses yeux la surface ne peut pas être engazonnée et le projet est très bien ficelé. Si l'amendement est accepté, le PLR va voter ce crédit.

M. Conus comprend tous les arguments entendus qui sont tous pertinents. Il invite tous ses collègues à aller faire un tour cet été au quartier vert à la Jonction. Il s'agit de la même surface qui est prévue sur le terrain du Verger et la situation est intenable en été.

M. Leiser entend et comprend les arguments qui vont dans le sens d'une mise en valeur du terrain mais continue à regretter l'obligation de choisir d'aller sur la calcairisation d'un enrochement et du bétonnage. Il rappelle par ailleurs qu'il avait voté il y a quelques années un premier crédit pour l'installation située sous la parcelle du Verger. On lui avait affirmé que cela ne changerait rien et que la terre végétale serait réensemencée. Un deuxième crédit pour ce même projet a fait l'objet d'un dépassement il y a quelques semaines. Il constate que tout a changé par rapport à ce qui avait été promis il y a quelques années. Il ne comprend pas et n'arrive à imaginer que l'on continue à aller dans ce sens-là. Il a le sentiment que cette position sera minorisée et le regrette. Il s'agit à ses yeux d'un sacrifice.

M. Lambert précise qu'il ne s'agit pas d'un béton imperméable mais d'une matière calcaire naturelle qui permet certains usages et qui permet de renforcer la partie paysagère autour avec une végétation permanente.

Concernant les aménagements de la route de Saint-loup, M. Foster relève l'importance de tirer les leçons du réaménagement de la route de Suisse pour la Route de Saint-Loup afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les piétons, les personnes à mobilité réduite, les cyclistes et les chauffeurs de véhicules motorisés.

Mme Chaudieu considère que l'engazonnement n'empêche pas la mise en place de haies et d'arbres. Elle suggère l'utilisation du parking Lachenal pour les manifestations et d'envisager des déplacements en mobilité douce.

M. Lambert indique que cela se fait déjà pour les promotions et le Festichoc.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

L'amendement proposé de supprimer les essais de matériaux en vue d'une déminéralisation des revêtements des parkings communaux pour un montant de CHF 50'000.- est accepté par 21 oui, 2 non et 1 abstention (24 votants).

D 33 – Crédit 2 Saint-Loup de CHF 895'000.- destiné au revêtement final du verger, la mise à niveau des alimentations électriques, la réfection du trottoir, des bordures et de l'éclairage public, la mise en conformité des arrêts de bus et l'aménagement de décrochements pour assurer la limitation de la zone 30

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 3 mai 2023, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 13 juin 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 12 juin 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 16 oui, 5 non et 3 abstentions

1. De réaliser les travaux de mise en place du revêtement final du verger, la mise à niveau des alimentations électriques, la réfection du trottoir, des bordures et de l'éclairage public. La mise en conformité des arrêts de bus et l'aménagement de décrochements pour assurer la limitation de la zone 30.

2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 895'000.- destiné à ces travaux.

3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette de 895'000.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation de ces ouvrages estimée à 2024.

5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 895'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

- b. D35 – Comptes 2022 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marquis prend la parole :

« La commission a entendu les représentants du conseil de fondation, Messieurs Croubalian et Droin, respectivement vice-président et secrétaire, lundi 12 juin.

L'exercice 2022 a été marqué par la réévaluation de la valeur des immeubles, pour un total à l'actif de 116 millions de francs contre 111,7 millions jusqu'ici, tandis que le résultat de l'exercice est excédentaire à hauteur de 1,7 millions, pour des raisons de baisses des charges d'intérêts entre autres, des charges d'intérêts qui petit à petit risquent néanmoins d'augmenter, en décalage avec les marchés heureusement vu les prêts de longue durée souscrits par la fondation.

Les représentants de la fondation ont encore relevé que les résultats par immeuble étaient désormais présentés sous la forme d'un tableau permettant la mise en perspective des chiffres de l'année écoulée avec au moins l'exercice précédent.

Les questions des commissaires ont porté sur la parcelle des Buissonnets, le système de contrôle interne, qui sera présenté par un représentant de la fondation à la commission lors d'une prochaine séance, ou encore sur le recrutement d'une nouvelle architecte, ce dont la commission s'est réjouie. C'est ainsi qu'elle a livré un préavis favorable, à l'unanimité. »

Ayant été absent lors de la séance de la commission FAE, M. Kapp signale avoir des questions concernant l'aspect financier de la production solaire.

Le Président rappelle à M. Kapp la nécessité de s'adresser au Président s'il souhaite intervenir. Il indique que ce n'est pas le lieu ni le moment de poser des questions.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président procède au vote.

D 35 Approbation des comptes 2022 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation communale de Versoix – Samuel May,

vu le rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 16 mai 2023,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 12 juin 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 16 mai 2023, établi par la Société PKF Fiduciaire SA, sise à la rue des Battoirs 7, 1205 Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, de la gestion de ses comptes 2022, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.

6. MOTIONS

Néant.

7. RESOLUTIONS

Néant.

8. QUESTIONS

- a. Question orale de M. Ricci qui demande, concernant le TéléVersoix Magazine, au Conseil administratif de renseigner le Conseil municipal sur :
 - 1) Le statut de TéléVersoix, de l'indépendance de ce magazine local qui met Versoix dans son titre.
 - 2) Le tirage annoncé et surtout le mode de diffusion du journal aux ménages Versoisiens et ailleurs.
 - 3) Le financement du journal qui ne semble pas bénéficier de fonds amenés par la publicité et qui diffuse gratuitement des contenus de son site internet réservés à des abonnés via un accès payant.Une réponse du Conseil administratif est attendue lors d'une prochaine séance.
- b. Question de M. Conus qui demande où en est le projet d'acquisition de matériel d'enregistrement des séances du Conseil municipal adéquat.
Une réponse du Conseil administratif est attendue lors d'une prochaine séance.
- c. Question orale de M. Conus qui demande des précisions concernant la décision relative à la partie du chemin Jean-Baptiste Vandelle qui devient exclusivement piétonne.

M. Lambert rappelle l'obligation lorsque la Mairie prend des mesures de contrôle de la vitesse (zones 20 et 30 km/h) d'effectuer un bilan une année après. Les analyses effectuées par un mandataire privé ont montré des problèmes de stationnement sauvages (hors dépose-minute) et d'écarts de vitesse. Les réflexions et discussions avec l'OCT ont permis de mettre en place une mesure-test visant à limiter le trafic de transit aux piétons et vélos et un aménagement léger. Des contacts avec les commerçants ont également eu lieu (accessibilité, livraisons). L'arrêté et le préavis de l'OCT devrait prochainement entrer en force.

- d. Question orale de Mme Schneckenburger qui demande pourquoi la commission Aménagement et transports n'a pas été consultée concernant la « piétonnisation » d'une partie du chemin Vandelle. Elle demande jusqu'où vont les pouvoirs du Conseil administratif permettant une prise de décision liée à l'aménagement sans passer par la commission.

M. Lambert confirme que le Conseil administratif a la compétence, avec les services, de proposer des aménagements concernant le réseau non structurant qui ne nécessitent pas de crédit important. Il rappelle par ailleurs que cet aménagement est à l'essai et que le chemin Vandelle doit constituer dès 2026 un lieu de passage de la voie verte.

- e. Question orale de M. Diaz qui demande si le communiqué de presse concernant l'analyse organisationnelle de la Ville de Versoix sera distribué à toute la presse.

M. Lambert ne peut répondre que par l'affirmative.

- f. Question orale de M. Pinto Pereira qui demande si l'installation de ralentisseurs à la route de Saint-Loup (hauteur carrefour route dessous Saint-Loup) ne risque pas de prêter la priorité de droite. Il demande si ces aménagements ont été examinés avec l'OCT.

M. Lambert indique qu'il s'agit des conséquences du rapport commandé sur les mesures de modération sur la partie supérieure de la route de Saint-Loup. Les aménagements du carrefour restent à faire. Il prend note de la question.

- g. Question orale de M. Diaz qui demande, concernant l'extinction des feux durant la nuit, s'il est judicieux de rallumer les lumières de 5h00 à 6h00 dans le quartier des Moulins de Versoix

M. Lambert prend note de la question. Il indique toutefois qu'il n'y a pas eu de mise en place de mesures d'extinction sur le réseau urbain.

9. PETITIONS

Néant.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**M. Cédric Lambert, Maire**Bilan de l'année écoulée

M. Lambert prend la parole :

« Je souhaite m'associer à l'hommage rendu par M. Henauer à notre Présidente sortante pour cette année passée, qui n'a pas été une année de tout repos mais nous avons su ensemble travailler extrêmement bien pour mener nos travaux d'intérêt public. Car développer une politique à l'écoute de la population, de ses besoins, des intérêts à peser, de décisions à arbitrer, n'est pas une mince affaire à mon sens. Je peux vous assurer que la force collective de notre ville depuis 2007, ce sont, non seulement le Conseil municipal, le Conseil administratif, les services communaux, mais aussi les gens que nous rencontrons sur le terrain lors de multiples occasions de partages ou simplement dans la résolution de problèmes. C'est ce qui me touche beaucoup dans ces diverses rencontres, et ce que la politique nous donne la chance de vivre pour la plus grande partie de satisfactions, est de découvrir ces habitants, ces associations, ces bénévoles, ces professionnels qui se trouvent en chacun de nos concitoyens. En allant à leur rencontre, c'est le moyen, une fois sur le terrain, d'avoir une vision la plus large possible de ce qu'il se passe sur notre commune et de voir que toutes les vies qui s'y développent méritent d'être vécues et partagées. Cela apporte de la joie et je vous invite encore plus à être sur le terrain des manifestations, qu'elles soient sportives ou culturelles et d'aller à la rencontre des habitants.

Nous avons un objectif de législature ambitieux à travers le PDCom, un outil ambitieux, à la foi sur l'inclusion sociale, la stabilité économique, la durabilité écologique, qui montrent l'implication de tous dans des choix qui seront sans doute aussi magnifiques que difficiles et qui toucheront de nombreux aspects de la vie communale. Nous le verrons dans les prochains mois avec la présentation de notre plan climat et de ses mesures. Il faudra sans doute nuancer, prendre le temps de bien débattre entre nous pour arbitrer les intérêts qu'il faudra mettre en œuvre de manière pragmatique et réaliste.

Pour opérationnaliser nos projets et ceux de la population, il nous faut bien sûr une administration performante, bien coordonnée et motivée au service de la population, et avec elle le Conseil administratif et le Conseil municipal. Ceci nécessite de rechercher de la collégialité et du consensus dans nos débats au sein du cadre institutionnel offert qui le favorise.

Nous avons tous certaines inquiétudes, mais en tant que Maire, je vous invite à reconstruire ces interactions sur le respect, le partage de la vérité mais aussi bien sur la qualité de notre cadre de vie, la convivialité des rencontres que nous pouvons avoir, la collaboration que nous pouvons avoir avec de nombreux partenaires, voire avec les instances intercommunales supérieures. Il s'agit d'assumer les responsabilités qui nous ont été confiées.

Je vous remercie toutes et tous d'y contribuer. »

Travaux

- Anciens Bains : les bancs ont été installés, la plage est bien utilisée, y compris par les personnes à mobilité réduite.
- Pont-Céard : les travaux d'agrandissement de l'abri pour vélos sont terminés. La capacité du parking a largement augmenté.
- Bief de Pont-Céard : les travaux sont terminés, la mise en eau a commencé, les plantations seront faites en septembre et en novembre.
- Route de Saint-Loup : mise à l'essai des aménagements installés.
- Le rapport sur le contrôle des nichoirs est disponible sur le site internet de la commune.
- Chantier de requalification de la route de Lausanne : le chantier atteint sa troisième et dernière étape, avec la mise en sens unique de cet axe le 22 août 2023 pour une durée estimée à un an. La circulation sera maintenue à sens unique en direction de Versoix. Des déviations seront mises en place pour les véhicules se déplaçant en direction de Genève, par les routes des Fayards, Vireloup et Colovrex. L'itinéraire de la ligne TPG 52 en direction de Genthod Les Hauts sera maintenu, alors que celui en direction de Bois Chatton sera dévié (diaporama disponible sur le site internet de la Mairie).

Culture

- Du 2 juin au 17 septembre 2023 : Exposition au Boléro « Daniel Humair », du mardi au dimanche de 15h à 18h. Daniel Humair en concert aux Caves le samedi 16 septembre
- 24 juin 2023 : Fête de la musique sur la place de la Gare.
- Exposition d'été : « LOLA l'aventurière », à la découverte des peuples du monde ...pour les enfants ! Exposition d'œuvres d'Helder Da Silva qui illustrent ces albums, Hall du Boléro.
- Du 3 juillet au 19 août 2023 : Cirquenbulle, stages estivaux sur le terrain Eole (chemin des Colombières).
- L'été à la Bibliothèque : la Bibliothèque se met au vert ! dans le cadre de l'action « Versoix Plage ». Les bibliothécaires vous proposent un choix de lecture à découvrir en plein air !
 - o de 14h à 16h30
 - à la piscine de la Bécassière les mercredis 5 juillet et 9 août ;
 - à la plage de Port Choiseul les mercredis 26 juillet et 16 août
 - o de 9h30 à 11h30 à la plage de la Bécassine les jeudis 13, 20 et 27 juillet.
- Du 4 juillet au 17 août 2023 : « Les livres en liberté » à l'entrée de la plage de Port Choiseul, à l'entrée du quartier du Nant de Crève-Cœur, à la Pelotière, à la piscine de la Bécassière.
- 5 et 19 juin 2023 : en association avec l'association « Colore ta ville » pratique libre de danses Hip Hop. Pour les jeunes jusqu'à 16 ans : de 18h à 20h, pour les + 16 ans : de 20h à 22h. Foyer des Caves
- 1^{er} - 2 - 8 et 9 juillet : Ciné-Plage à la Grève, cuisine du monde dès 19h, concerts à 20h30, films à 22h.
- La rentrée des Caves :
 - o Du 30 août au 9 septembre : Théâtre Alroma , «On dînera au lit»
 - o Lundi 11 et lundi 25 septembre : Pratique libre de Hip Hop

- Samedi 16 septembre : Daniel Humair en concert, Trio Jazz
 - Dimanche 17 septembre 17h : Concert classique du dimanche, Quintette Arkhé
 - Dimanche 24 septembre à 11h : Concert pour enfants de la compagnie Zikids.
- 25 et 26 août 2023 : Zooloo Festival, la Grève.

Les festivités en lien avec le 250^e anniversaire de l'Observatoire de Sauverny sont maintenant terminées avec les portes ouvertes sur les 2 jours les 17 et 18 juin 2023. Ces festivités ont rencontré un franc succès et l'intérêt du public.

Mme Jolanka Tchamkerten, Vice-Maire

Bâtiments

Infirmierie et gardien piscine CSV : l'autorisation de construire est en force. Les travaux sont programmés dès la fermeture de la piscine et devraient se réaliser pendant l'hiver 2023-2024. Les appels d'offre et soumissions sont en cours.

Buvette de Port-Choiseul : le projet est terminé, le dossier en demande d'autorisation de construire a été déposé vendredi 16 juin. Il s'agit d'un dossier particulièrement compliqué, en raison de la proximité du bâtiment avec les rives du lac. Le devis estimatif suivra, ce qui permettra de préparer la demande de crédit de construction en vue d'une présentation dès la rentrée de septembre pour un vote en automne 2023.

Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du BOLERO : Le démarrage des travaux est prévu après la fête de la musique avec le montage d'un échafaudage dès le 26 juin. Cela implique des travaux de percement dans le bâtiment pour les passages du câble de liaison entre les panneaux et le local électrique. La durée probable des travaux sera entre un mois et demi et deux mois.

Ecole Bon-Séjour : un échafaudage a été installé en raison d'une infiltration d'eau dont la cause a été très difficile à trouver. Les réparations ont été effectuées.

Développement durable

Joli succès pour l'inauguration de notre 1^e vadrouille qui a eu lieu le 21 mai dernier pendant la fête de la nature. Une petite dizaine de participants ont fait la promenade et ont pu découvrir avec les créatrices du projet, les environs de l'étang des Doves. Les séquences audio ont d'ailleurs pu être enrichies grâce aux participants du jour. N'hésitez donc pas à vous lancer et découvrir la forêt, la nature, les étangs, accompagnés de vos téléphones portables qui vous permettront de scanner des QR codes tout au long du parcours. Une 2^e vadrouille suivra dans les prochains mois.

Séance d'information aux propriétaires de villas : beau succès pour cet événement qui a eu lieu le 16 mai dernier. 200 personnes environ se sont déplacées pour se mettre au courant des derniers développements en matière de règlement sur l'énergie. L'assistance a posé beaucoup de

questions. L'inquiétude était palpable chez les personnes présentes et les intervenants ont tenté de les rassurer. Il est probable qu'une deuxième séance de ce type soit organisée car la demande est bien là. Il y a sans nul doute un grand besoin d'informations de la part de la population.

Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative

Cohésion sociale

Une séance d'information publique est organisée le mardi 27 juin 2023 à 18h30 en lien avec l'ouverture d'un centre d'hébergement par l'Hospice Général dans les locaux du bâtiment Modulis, situé à la route de Suisse 160-162 (avec visite des locaux du plateau d'hébergement collectif).

Le conflit armé que connaît l'Ukraine depuis février 2022 ne permet pas aux réfugiés arrivés en Suisse de regagner leur pays. C'est pourquoi le canton sollicite, par le biais de l'Hospice général, l'aide des communes genevoises afin de leur mettre à disposition des logements.

Des familles ukrainiennes s'installeront donc, dès la mi-juillet, dans le bâtiment Modulis dont certains étages ont été spécialement aménagés.

Manifestations

- Versoix Plage

Organisées par le service de la cohésion sociale, des activités du 13 juillet au 12 août les jeudis, vendredis et samedis à la Plage de la Bécassine, chaises longues et animations. Programme disponible sur le site internet de la Mairie.

- Promotions scolaires

- Jeudi 29 : Journée d'animation pour les enfants de 1P à 8P à l'Espace Lachenal.

18h45 : Cérémonie de fin de scolarité et spectacle des 8P (sur invitation uniquement) à la Salle communale. Dès 19h : Fête populaire ouverte à tous avec stands de restauration et manèges à l'Espace Lachenal.

- Vendredi 30 juin : 18h45 : Cortège des écoles versoisiennes, départ de la résidence Bon-Séjour pour l'Espace Lachenal via la route de Sauvigny, Val-de-Travers, Treille, J-B. Vandelle, Moulins et St-Loup
Dès 19h : Fête populaire avec stands de restauration et manèges à l'Espace Lachenal.

- Fête nationale du 1er août, dès 18h00, sur le Quai de Versoix

31 juillet : Guinguette du Sauvetage

1er août : Fête officielle avec Concert de la MMV (Musique Municipale de Versoix), cortège aux lampions, cérémonie officielle, feux d'artifices, manèges, bal populaire

- 27 août 2023

Journée du sport de 10h00 à 16h00 au Centre sportif de Versoix.

Sports

Du 29 juin au 2 juillet 2023 : championnat d'Europe de voile junior au Club nautique de Port Choiseul.

Félix Svensson, citoyen versoisien membre du Versoix Athlétisme s'est qualifié pour les championnats d'Europe avec l'équipe suisse du relais 4 x 100m.

Tessa Serramondi, citoyenne versoisienne membre de la FSG Versoix, est devenue championne suisse de gymnastique artistique.

Applaudissements.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

12. DIVERS

12.1.

M. Leiser revient sur le dossier en lien avec les postulations sur le site de la commune qui restent sans réponse. Mme Enhas avait expliqué le processus. Ayant récemment constaté que figurait sur le site de la Mairie la phrase suivante : « Sans réponse de notre part dans un délai de trois semaines après la date de fin de postulation, veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue », M. Leiser considère qu'il serait élégant de répondre aux personnes qui postulent et aimerait être rassuré et avoir une garantie que les candidats reçoivent une réponse circonstanciée.

12.2.

M. Foster prend la parole : « Il se trouve que le 1er juin dernier, j'étais dans le public au Tribunal d'arrondissement de Lausanne pour assister à l'audience qui opposait la mairie de Versoix et le secrétaire général, au journal Vigousse. Et je dois le dire, j'ai été choqué.

En effet, j'ai assisté, de la part de l'avocat de la Mairie, Maître Jordan, à la mise en cause de l'une des membres de l'Exécutif versoisien, et même, à mon avis, à des attaques dirigées contre elle que j'ai trouvées inadmissibles. Alors, je me suis posé la question : de quel droit ? Comment un avocat engagé par le CA, payé avec l'argent public, peut-il se permettre d'attaquer l'un des membres du conseil qui justement le mandate et le rémunère ?

Alors, je suis allé regarder le code de déontologie des avocats et j'y ai trouvé, à l'article 12 : Pluralité de clients, je cite « L'avocat ne représente, ni conseille, ni défend, dans la même affaire, plus d'un client s'il existe un conflit ou un risque de conflit d'intérêts entre ces clients. Il met fin aux mandats de tous les clients concernés s'il surgit un conflit d'intérêts, etc. »

Monsieur le Président, je me pose la question de savoir si la façon dont Me Jordan suit cette affaire ne risque pas de poser un problème déontologique, institutionnel, voire juridique ?

Merci Monsieur le Président. »

12.3.

Mme Sauter Caillet signale qu'elle tient à disposition des personnes intéressées une feuille de signature concernant les objets suivants :

- Une initiative législative cantonale pour instaurer une distance minimale de 300 mètres entre les décharges de matériaux d'excavation et les zones d'habitation.
- Pour une éducation sexuelle adaptée aux élèves et une formation obligatoire des adultes sur le harcèlement sexuel provenant de l'association des maîtres du CO de Montbrillant.

12.4.

Mme Chaudieu prend la parole :

« J'ai bien entendu qu'on espère aller vers plus de conciliation, confiance, empathie mais je rebondis quand même sur la parole de mon collègue.

J'ai assisté à la séance du 1er juin 2023 au Tribunal de Lausanne sur l'affaire Vigousse.

J'y ai vu un spectacle où le grotesque côtoyait l'indigne !

Le secret de fonction n'ayant pas été levé, des témoins n'ont pas pu se présenter. Puisque seul un témoin a eu le droit de parler, ceci a été plaidé comme une preuve de légèreté des accusations par les avocats plaignants.

Je me demandais ce que recouvrait ce secret de fonction : j'ai compris que les souffrances vécues par des employés en font partie, qui ne peuvent être dits dans un Tribunal sans l'autorisation de leur employeur !

J'ai compris aussi que certaines personnalités méritent qu'on les protège quitte à laisser d'autres en souffrance.

Tout ceci fait penser aux secrets de famille où parler fait l'objet de menaces ou de représailles.

Mais, comme tout secret, un jour il sort du tiroir, comme Polichinelle... »

12.5.

M. Ricci prend la parole :

« Je tiens à apporter un rectificatif à l'article paru dans Téléversoix Magazine intitulé « Versoix fête la nature » et distribué sur la commune de Versoix relatant les propos de certains conseillers municipaux lors du dernier CM concernant les frais de justice occasionnés par des procédures envers des médias. Il me semble que mon intervention lors de la dernière séance du Conseil municipal n'a pas été comprise par la personne qui a écrit l'article.

Au risque de me répéter, j'ai dit que les procédures ont été enclenchées suite à une lettre rédigée par les Verts basée sur des articles paru dans 2 médias et signées par des conseillers municipaux, principalement Verts et PLR, courrier envoyé à plusieurs instances cantonales, qui après avoir enquêté, aucune de ces institutions n'a voulu ouvrir de procédure.

Je n'ai pas attaqué les médias en question et le contenu des articles, je n'ai fait que reporter des faits, pour démontrer que les frais des procédures étaient engendrés par les mêmes qui trouvent aujourd'hui ces derniers exorbitants. J'espère que correctif trouvera une place dans le prochain magazine. »

12.6.

M. Zeder prend la parole :

« Dans le cadre des festivités du 200ème anniversaire des sapeurs-pompiers de Versoix, ces derniers ont mis en place, pour les familles, un « rallye des pompiers » qui devrait démarrer le 1^{er} juillet et durer tout l'été. Ce rallye se fera grâce à une application à télécharger sur son smartphone, qui guidera

les participants tout au long du parcours. Pour plus d'informations, il suffit de consulter le site internet des pompiers. »

Le Président clôt la séance à 22h30.

Parole au public

Néant.

* * * * *